



MINISTER OF  
**ECONOMIC DEVELOPMENT**

Attn :  
Secrétariat CTOI  
M. Christopher O'Brien  
Secrétaire exécutif  
Le Chantier Mall (2<sup>nd</sup> floor)  
PO Box 1011  
Victoria Mahé – SEYCHELLES

*Date :*  
le 14 mars 2019

*Contact :*  
**Ramon Chong**

*Courriel :*  
**ramon.chong@gobiernu.cw**

*Votre lettre du*

*Votre référence*

*Notre numéro*

*N° de dossier*  
**2019/010193**

*Objet :*  
**Demande d'octroi du statut de partie coopérante non contractante**

Page Nbr annexes  
**1 1**

Cher Monsieur O'Brien,

Le Ministère du Développement Économique du Curaçao souhaiterait faire part aux membres de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) de l'intérêt du Curaçao à devenir Partie coopérante non contractante de votre organisation.

Le développement des pêcheries internationales contribue au développement économique des Petits États Insulaires en Développement (PEID), comme le Curaçao. Jusqu'à présent, le secteur des pêches contribue à moins de 1% du PIB du Curaçao. Le secteur de la pêche artisanale apporte une contribution mineure aux marchés locaux, basée sur les poissons capturés dans les eaux territoriales et de la ZEE. Le développement de l'industrie de la pêche de thons en haute mer émerge résolument comme un secteur important pour le Curaçao, non seulement en tant que source alimentaire mais aussi en termes d'emploi et d'importants bénéfices socio-économiques pour nos habitants.

Le Curaçao est Partie non-contractante coopérante (CNCP) de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) depuis 2004. En février 2014, le Curaçao est devenu membre à part entière de l'ICCAT. La flottille thonière industrielle est le principal générateur

de revenus, contribuant au budget de l'état à travers l'octroi de licences de pêche et de certificats de capture aux entreprises pêchant les thons en haute mer, à proximité de la côte d'Afrique occidentale dans l'Océan Atlantique. Actuellement, cinq senneurs immatriculés au Curaçao pêchent dans la zone ICCAT. Cinq navires transporteurs de l'entreprise Sea Trade sont également autorisés à opérer dans la zone ICCAT. L'année dernière, sur la base des prises de ladite flottille, le Curaçao a exporté près de 35 000 tonnes de thons, principalement en Europe. Nous sommes, à l'heure actuelle, également CNCP de la SPRFMO et de la NEAFC.

Pour le Curaçao, en tant que PEID, il est capital de continuer à développer son industrie halieutique en vue d'atténuer son économie ouverte vulnérable. Cette industrie s'est avérée en mesure de fournir des emplois aux habitants locaux et d'être moins sensible pour la génération des revenus de l'état. En outre, elle est à même de stimuler les connaissances générées au niveau international au bénéfice du développement du secteur halieutique local.

Nous sommes pleinement engagés à coopérer à la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission et à garantir que les navires de pêche battant notre pavillon et pêchant dans la zone de la Convention respectent les résolutions et dispositions adoptées par la Commission. Nous sommes explicitement engagés à accepter les inspections et l'arraisonnement en haute mer, conformément aux procédures de la Commission relatives à l'arraisonnement et l'inspection en haute mer, dès qu'elles auront été adoptées, et à déclarer, respecter et remettre toutes les données sur les pêches concernant la zone de la Convention, y compris les prises nominales, le nombre/type de navires, le nom des navires de pêche, l'effort de pêche et les zones de pêche. En outre, nous nous engageons à transmettre toutes les données et informations que les Parties à la Commission sont tenues de soumettre, conformément aux normes adoptées par la Commission, ainsi que toute autre information pertinente déterminée par la Commission. Veuillez noter que le Curaçao dispose d'un Centre de Surveillance des Pêches à part entière, qui a été approuvé par la DG MARE de l'Union européenne et qui respecte déjà les exigences en matière de suivi et de déclaration de l'ICCAT et de la FAO.

Finalement, je souhaiterais saisir cette occasion pour réitérer à la Commission l'expression de ma haute considération, en espérant que les membres de la CTOI reconsidéreront notre volonté de coopérer pleinement avec la Commission et que la CTOI examinera favorablement notre demande.

Cordialement,

M. Kenneth Gisjbertha  
Ministère du Développement Économique